

Ageos/ Surveillance satellitaire des forêts

Le Gabon se dote d'un cadre réglementaire

MSM
Libreville/Gabon

Le Gabon réaffirme ainsi son engagement irréversible à mettre en œuvre l'Accord de Paris sur le climat, comme l'a récemment rappelé le président de la République à l'occasion de la Conférence des ministres africains de l'Environnement de Libreville.



Photo : D.R

Les installations de pointe de l'Ageos à Nkok, pour permettre à notre pays de...



Photo : JOE MANIANGA

... mieux surveiller nos forêts.

APRÈS avoir été le 1er pays africain à soumettre sa Contribution nationale déterminée (INDC) en vue de réduire de 50% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, le Gabon vient de se doter du cadre réglementaire nécessaire à la surveillance des forêts, l'exploitation et la déforestation de celles-ci représentant 80% de ses émissions ac-

tuelles. Ainsi, toutes les activités susceptibles de porter atteinte à l'intégrité forestière, à savoir les activités d'exploitation forestière, minière, agricole et d'hydrocarbures, feront désormais l'objet d'une surveillance satellitaire opérée par l'Agence gabonaise d'études et d'observations spatiales (Ageos) grâce à l'antenne de ré-

ception directe installée au Centre de compétences en télédétection de Nkok. L'Ageos fournira les données permettant de s'assurer du respect par les opérateurs économiques des normes administratives et environnementales convenues avec les administrations publiques concernées et définies dans les plans d'aménagement et les

plans de gestion. Il s'agira aussi de détecter, mesurer et prévenir les atteintes à l'intégrité forestière et de mettre à la disposition du public une base de données numérique présentant les informations cartographiques issues de cette surveillance. Seule agence de la sous-région en capacité de recevoir directement des

images satellitaires de 23 pays d'Afrique, l'AGEOS utilisera des images Pleiades (https://pleiades.cnes.fr) et Landsat (https://landsat.usgs.gov) de moyenne et haute résolutions pour réaliser ces opérations de surveillance. Cet arrêté marque un tournant historique dans les capacités de gestion des forêts du Gabon, deuxième pays fo-

restier du bassin du Congo avec plus de 23.7 millions d'hectares. En plus des mécanismes de planification de l'affectation du territoire et de la connaissance des ressources naturelles et forestières pour lesquelles le Gabon a récemment reçu l'appui du Royaume de Norvège à travers l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale-CAFI, les autorités gabonaises, les exploitants et la société civile se devaient de disposer d'un outil performant de surveillance et d'alerte en cas d'infraction. Une redevance de surveillance d'un montant maximal de 300 FCFA par hectare et par an, calculée en fonction de la superficie du titre détenu, permettra à l'Ageos de rendre compte annuellement et en toute transparence de l'impact des activités d'exploitation sur la forêt.

Assises sur la redynamisation de l'agriculture et l'accélération du programme Graine

La souveraineté alimentaire en question

F.A.
Libreville/Gabon

AFIN d'atteindre les objectifs visés lors des assises de l'agriculture qui se sont tenues du 28 juin au 1er juillet dernier à Libreville, les experts et partenaires techniques et financiers ont fait des propositions des actions à mener à court et à moyen termes. C'était mercredi dernier, lors de la restitution du rapport général des dites assises, Organisées par le ministère

éponyme avec le soutien de la FAO, les assises de l'agriculture avaient pour but de trouver des pistes de solutions afin de voir le Gabon évoluer vers la souveraineté alimentaire. Selon le consultant international, Issa Martin Bikienga, la première démarche, à court terme, consiste à communiquer les résultats de cette réflexion du gouvernement. «Jusqu'à-là, c'est le ministère de l'agriculture qui a piloté ces assises. Il serait bon que tout le gouvernement s'approprie les résultats de ces assises. Et lors des discussions en conseil



Photo : F.A.

Issa Bikienga, consultant international, présentant des esquisses de solutions pour le développement de l'agriculture.

des ministres, le gouvernement doit réaffirmer sa volonté et surtout dire de

manière concrète les actions qui seront menées pour que les recommanda-

tions issues de ces assises soient mises en application dans les plus brefs délais », a-t-il expliqué. Puis, au-delà, il y a des réformes qui doivent être faites concernant le renforcement des capacités du ministère, aux plans humain, technique et financier. D'autres recommandations à court terme sont d'ordre institutionnel, notamment la création d'une cellule de suivi-d'évaluation. « C'est un outil d'aide à la décision qui est indispensable à une organisation comme un ministère », a souligné le consultant international.

Les propositions à moyen terme concernent la mise en place de la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique, du programme national d'investissement agricole et d'un cadre d'orientation de la souveraineté alimentaire, entre autres. « Je pense que si tout cela est fait dans l'immédiat avec la volonté affichée par les gouvernants, le Gabon pourra relancer son agriculture et faire d'elle le moteur de la relance économique », a conclu Issa Martin Bikienga.

Budgétisation par objectifs de programme

La RDC veut s'inspirer du Gabon

E.L.
Libreville/Gabon

L'OPÉRATIONNALITÉ de la Budgétisation par objectifs de programme (BOP) par notre pays, en tant que nou-

veau mode de gestion des finances publiques, suscite l'émulation en Afrique centrale. En visite de travail au Gabon, le Secrétaire général au Budget de la République démocratique du Congo (RDC), Raymond Ndudi

Pfuti, a échangé sur la question avec son homologue du Gabon, Yolande Nyonda, le 18 juillet 2017 à Libreville. Au menu, les réformes survenues au Gabon dans le cadre de la mise en œuvre de ladite BOP et du Nouveau Système de Rémunération

(NSR) de la Fonction publique. « Le Gabon est un partenaire stratégique pour la RDC en matière de mise en œuvre de la BOP. Je me réjouis des échanges fructueux que j'ai eus avec mon homologue sur cet aspect fondamental

pour l'assainissement de nos finances publiques », a déclaré l'émissaire du Congo démocratique. A titre de rappel, il y a trois ans, une délégation du ministère du Budget de la RDC avait séjourné à Libreville pour observer le lancement

de la BOP, afin d'aller l'implémenter dans ce pays frère. Il y a un mois, la même délégation est venue s'imprégner également du Nouveau Système de Rémunération des agents publics de l'Etat en mode BOP.

Promotion de la navigation par voie d'eau intérieure dans les bassins du Congo et de l'Ogooué

Le Gabon vers la finalisation du processus institutionnel

F.A.
Libreville /Gabon

LES acteurs de la navigation maritime et fluviale au Gabon et les parties prenantes à la question de l'eau dans les bassins du Congo et de l'Ogooué se sont réunis du 19 au 21 juillet dernier à Libreville. L'objet de la rencontre était de discuter du démarrage

des actions de mise en œuvre de mesures idoines dans le cadre de la stratégie d'exécution du Programme de mise en œuvre (PDM) et du plan d'actions stratégique pour la promotion de la navigation par voie d'eau intérieure au Gabon. Notamment les questions relatives à la navigation fluviale et lagunaire entre Ndjolé et Port-Gentil. Les échanges présidés par le conseiller technique du ministre des Transports,

jean Pierre Lendoye, ont vu la participation de plusieurs acteurs nationaux intervenant dans la question de l'eau au Gabon, les représentants du secrétariat général de la Commission internationale du bassin du Congo-Oubangui-Sangha (Cicos) et la Coopération Allemande (GIZ), partenaire technique dans la mise en œuvre des actions et mesures prises dans le cadre de ladite Commission. Parmi les recommandations

qui ont été faites au terme des trois jours de réflexion, on note entre autres la création d'une structure en charge de l'entretien des voies navigables en eaux intérieures et la construction de balnéaires pilotes dans le cadre de la réglementation en vigueur dans la sous-région mais aussi la vulgarisation de l'atlas du bassin du Congo, qui donne un aperçu des ressources naturelles de la région, qui ne sont pas toujours connues.

Occasion pour le conseiller technique membre de la Plate-forme de concertation nationale (PCN) de relever quelques inquiétudes quant à la continuité des activités que devra mener Cicos dans le bassin de l'Ogooué. « Cette rencontre nous a permis d'y voir un peu plus clair. Nous avançons, c'est difficile parce que les moyens financiers posent problème au niveau de la coopération. On nous demande de mettre sur pied une structure relais natio-

nale. Celle-ci n'ayant pas encore de statut juridique approprié », a indiqué Jean Pierre Lendoye. La PCN est un forum regroupant l'ensemble des acteurs de la navigation maritime et fluviale au Gabon. Elle a notamment pour ambition de rassembler, collecter, observer, analyser et développer des projets qui contribuent à la promotion de la gestion de l'eau dans les pays membres du Cicos.